



Banderole de la CGT déployée lors de la manifestation du 6 février 2014

Lettre ouverte à Monsieur Stéphane Troussel, Président de l'Office public de l'habitat Seine Saint Denis

Non à la fusion Métropole – département, non à la Métropole du Grand Paris !

Lors des vœux présentés au personnel, le 13 janvier dernier, vous avez indiqué aux agents de l'office que si les offices communaux et intercommunaux seront impactés par les dispositions de la loi ALUR, les offices départementaux resteront quant à eux rattachés aux conseils généraux.

Le lendemain, le Président de la République, François Hollande, affirmait lors de ses vœux qu'il voulait aller vite dans la mise en œuvre de sa réforme territoriale, et qu'il était pour la fusion des départements de la petite couronne. Dans le journal Le Monde, le 23 janvier, Mme Lebranchu, ministre de la Fonction publique a indiqué : « on ne décidera pas la suppression des départements à l'emporte pièce », précisant que ce sera « aux élus de décider ».

Enfin, comme l'a noté l'ADCF (association des communautés de France), « la constitution d'un EPCI à fiscalité propre de 124 communes de 6,5 millions d'habitants, comprenant la ville de Paris et nombre de communes de dimension importante, sera exposée à de lourdes difficultés de mise en œuvre dans sa phase opérationnelle. Parmi les questions à résoudre : ... Les mécanismes de transferts de très nombreux agents et d'harmonisation des statuts et régimes indemnitaires ... »

Monsieur le Président,

Nous appuyons la position de la CGT rejetant l'Acte III de la décentralisation, dans lequel s'intègre la loi ALUR et dont la loi sur l'affirmation des métropoles (loi MAPAM) est le premier volet,

Nous réaffirmons notre attachement à l'existence de l'Office départemental et par conséquent, nous affirmons notre refus de voir disparaître le département de la Seine Saint Denis, dans une « Métropole du Grand Paris », dont le fondement même répond à des considérations économiques libérales, dans le cadre de l'Europe des régions fondée sur la « concurrence libre et non faussée ».

Le big-bang territorial que prétend mettre en œuvre le gouvernement, s'accompagne du pacte de responsabilité qui entend faire peser sur les salariés, les fonctionnaires, les services publics et les collectivités en général l'« effort de réduction des déficits publics ». Toutes ces questions sont liées.

